



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 octobre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Olivier ; MESNIER Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; LAMBERT Marie ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandant : Félix CHOPARD ; Marie LAMBERT ; Valérie MAILLARD ; Jean-François MÉNESTRIER
Mandataire : Jean-Marc BOUSSET ; Guillaume BAILLY ; Cyril DEVESA ; Franck BERNARD

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PASSAGE EN NOMENCLATURE COMPTABLE M57
AU 1^{er} JANVIER 2024**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

L'instruction comptable M57 remplace les instructions M14 des communes et intercommunalités, M52 des départements, M71 des régions notamment, de manière progressive depuis 2015 et de manière généralisée au 1^{er} janvier 2024.

La nomenclature M57 a vocation à introduire diverses innovations, en particulier des facilités élargies de virement de crédits et la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier.

Les services du SYBERT, dans le cadre d'une démarche commune avec le Grand Besançon, la ville de Besançon et autres organismes, mobilisant le service commun de la Direction des Services Informatiques de GBM, ont mis à profit l'exercice 2023 pour préparer ce changement comptable.

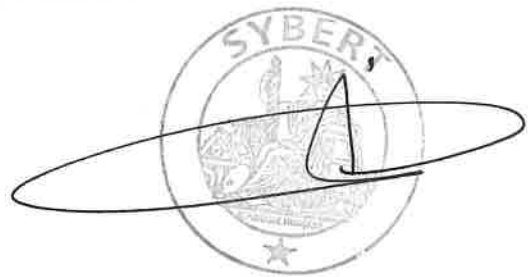
Le Chef du Service Comptable de Besançon, comptable du SYBERT, par courrier du 15 juin 2023, transmis par mail, a invité le SYBERT à confirmer l'adoption de ce référentiel M57, dans sa version développée, au regard de la taille de l'EPCI, par délibération et a confirmé, préalablement, son avis favorable sur cette mutation.

À l'unanimité le Comité Syndical confirme son accord pour le passage de l'instruction comptable et budgétaire du SYBERT vers la M57 au 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
BERNARD Franck

